



Parcours artistique et culturel des élèves

publié le 23/10/2009 - mis à jour le 09/01/2020

Descriptif :

Documents d'accompagnement pour la mise en place d'un parcours artistique et culturel des élèves à l'école primaire.

Sommaire :

- Le parcours d'éducation artistique et culturelle
- Outils d'accompagnement

● Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle enrichit la culture humaniste de l'enfant et accompagne ses expériences et apprentissages.

Il doit être envisagé dans sa globalité : les activités proposées sont à répartir de façon cohérente et équilibrée au cours des années de sa scolarité et de l'offre disponible dans l'environnement proche.

L'objectif est de proposer chaque année et à chaque enfant une formation artistique et culturelle fondée sur la complémentarité entre différents axes :

- ▶ la pratique artistique effective,
- ▶ la rencontre avec des lieux et des oeuvres authentiques,
- ▶ la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture,
- ▶ l'enseignement de l'éducation artistique,

● Outils d'accompagnement

Les documents ci-dessous ont été élaborés pour accompagner les enseignants dans la mise en place et le suivi du parcours des élèves au cours de leur scolarité à l'école primaire.

○ Un outil pour le suivi collectif

Le document « Parcours artistique et culturel de l'enfant » est un outil de référence permettant d'aider les différents acteurs (éducation nationale, collectivités territoriales, services de l'état, associations d'éducation populaire, structures culturelles) à garantir la richesse, la diversité, la continuité et la complémentarité des propositions artistiques et culturelles faites à l'enfant au cours de sa scolarité.

○ Un outil pour le suivi individuel

Le document « Mon parcours artistique et culturel » est un outil-mémoire permettant à chaque enfant de garder une trace de son itinéraire artistique et culturel. Il sera complété tous les ans, sur la base des pratiques et rencontres effectivement réalisés.

Compte tenu de la variété des possibles le parcours proposé n'est pas exhaustif.

Par rapport aux enseignements artistiques et obligatoires, ce document rend compte des expériences vécues et non des compétences acquises. Il ne se substitue donc pas au livret de l'élève et à l'évaluation des compétences.